

Trophée Jean-Paul Lanly de l'Académie d'agriculture de France pour la valorisation du bois français.

Mars 2018

Créé en 2015 par Jean-Paul Lanly, cette récompense a pour objectif de distinguer une entreprise ou un organisme implanté en France et oeuvrant dans le secteur de la filière bois, utilisant et accroissant la consommation de bois français, selon des méthodes et procédés de préférence innovants.

Par cette distinction, l'Académie d'Agriculture de France entend donner de la notoriété aux entreprises de la filière bois qui, quelle que soit leur taille :

- créent en France de la valeur ajoutée et des emplois;
- valorisent ainsi les ressources forestières nationales et leur diversité;
- contribuent à améliorer la balance commerciale, très déficitaire, de ce secteur, en réduisant les importations de produits finis ou semi-finis, ainsi que les exportations de bois ronds (sans valeur ajoutée).

Deux Trophées seront remis annuellement : l'un pour les entreprises ou organismes de moins de 50 personnes, l'autre pour celles ou ceux de plus de 50 personnes.

Qui peut concourir ?

Le Trophée est destiné à distinguer les entreprises ou les organismes :

- implantés sur le territoire national;
- œuvrant dans le secteur de la filière bois : sciages, placages, panneaux, parquets, charpentes, emballages, meubles et autres objets en bois, constructions à base de bois, pâtes à papier, papiers et cartons ;
- utilisant et accroissant la consommation de bois français, selon des méthodes et procédés innovants (sur les plans technologiques ou organisationnels).

Comment fonctionne l'attribution du Trophée ?

Le Trophée est attribué par un jury comprenant des représentants :

- de l'Académie d'Agriculture de France,
- du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA),
- du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF),
- de l'interprofession France Bois Forêt (FBF),
- de l'association interprofessionnelle France Bois Industries Entreprises (FBIE),
- de l'association interprofessionnelle France Bois Régions (FBR),
- de l'institut technologique Forêt Cellulose Bois Ameublement (FCBA),
- du groupe de presse "Le Bois international".

La remise du Trophée se déroule au cours d'une cérémonie organisée sous l'égide de l'Académie d'Agriculture de France.

Comment concourir ?

Si vous souhaitez concourir (donc si votre entreprise répond aux critères du Trophée), vous pouvez télécharger le dossier de candidature sur le site internet de l'Académie d'Agriculture de France (<http://academie-agriculture.fr>) ou sur les sites des organismes partenaires.

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez contacter

Michel Vernois (Membre de l'Académie d'Agriculture de France) :

michel.vernois@libertysurf.fr

Pour plus d'information : <https://www.academie-agriculture.fr/prix-medailles/trophee-jean-paul-lanly>